

PROGRAMME

reperere

RÉSEAU D'ÉCHANGE ET DE PROJETS SUR LE PILOTAGE
DE LA RECHERCHE ET L'EXPERTISE



COLLOQUE REPERE DES 15 ET 16 MAI 2014

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Synthèse

Juin 2014

PROGRAMME

reperere

RÉSEAU D'ÉCHANGE ET DE PROJETS SUR LE PILOTAGE
DE LA RECHERCHE ET L'EXPERTISE



SOMMAIRE

Retour sur les spécificités de REPERE.....	3
Le contexte : un programme pour promouvoir le dialogue entre recherche et société civile dans la perspective de la transition écologique.....	4
Les objectifs du programme : accompagner une réforme durable du pilotage de la recherche et de l'expertise en y intégrant la participation des associations.....	6
Un programme porteur d'expérimentation	7
L'illustration de la diversité des expériences soutenues par REPERE.....	9
... qualifiée par l'identification de profils-types de projets.....	11
Les apports de REPERE sur les thèmes des partenariats, de l'évaluation et de la gouvernance.....	13
Les partenariats entre chercheurs et associations.....	13
L'évaluation : principes et pratiques, pertinence et excellence de la recherche.....	16
La gouvernance.....	18
En quoi la démarche REPERE est-elle appropriée pour accompagner la transition écologique ?	19

RETOUR SUR LES SPÉCIFICITÉS DE REPERE

Le colloque final du programme REPERE s'est tenu les 15 et 16 mai 2014 au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Au cours de ces deux journées, environ 120 personnes se sont réunies afin d'échanger autour des pratiques de partenariats entre recherche et société civile mises en place dans le cadre du programme dans la perspective de la transition écologique. Le colloque avait pour objectif de donner à voir des expériences concrètes, dans une approche réflexive, afin de susciter et favoriser les discussions autour des conclusions et recommandations issues du programme. Des intervenants extérieurs au programme ont également été invités à participer afin de permettre une mise en perspective de ces enseignements.

Cette synthèse a pour objet de rendre compte au mieux des présentations et échanges effectués lors de ces deux journées. La première journée visait à révéler la spécificité du programme REPERE et des projets qu'il a soutenus tout en rappelant le contexte dans lequel il est apparu, fournissant dès lors des éléments de compréhension sur la tendance dans laquelle il s'inscrit. La deuxième journée visait à rendre compte, selon trois axes, des réflexions autour des conclusions et recommandations issus des projets eux-mêmes mais également des nombreux échanges qui se sont tenus tout au long du programme dans le cadre du dispositif transversal et expérimental mis en place.

Ce colloque a été l'occasion de débats et de questionnements riches. Le politiste Loïc Blondiaux, en conclusion de la première journée, a ainsi soulevé un certain nombre de questions suscitées par REPERE, dressant un panorama des enjeux et réflexions mis en balance par le programme, tant à propos de son contexte d'émergence que des démarches elles-mêmes :

- **Quelle est la spécificité de la participation de la société civile à la recherche par rapport à d'autres types de participation ?** Une analogie avec la participation à la vie politique au regard d'une tendance ancienne commune à mettre à distance la société civile pourrait ainsi être aisément faite, dans un contexte où le vocabulaire mobilisé (confiance, langage commun, etc.) est en contradiction avec le contexte de défiance ambiant. Or, c'est bien la critique de la science et la critique du politique dans les années 1970 qui a provoqué l'essor du participatif.
- **Comment replacer REPERE dans un contexte plus large ?** Citant Dominique Pestre, Loïc Blondiaux rappelle que les intérêts économiques programment la recherche. Le vocabulaire utilisé au sein du programme tranche avec la réalité de la relation science-société et avec la réalité du contexte qui se caractérise par la précarisation des associations, le déclin du financement public de la recherche et l'éloignement des chercheurs de leur communauté d'existence par le jeu des publications internationales,
- **Qui sont les acteurs qui se sont prêtés au jeu du programme REPERE ?** Sont-ils représentatifs de leurs organismes de recherche ? Les acteurs de la société civile sont-ils

représentatifs des enjeux environnementaux ? Quelles sont les proximités de trajectoires des associations avec les experts et réciproquement des chercheurs avec les associations militantes ? Quelle endogamie ?

- **Qu'en est-il de deux finalités emblématiques de REPERE : la programmation de la recherche par les associations et la coproduction de la science ?** Comment expliquer que ces deux finalités du programme soient si compliquées à advenir ? Fait-on valoir des enjeux régulateurs ou admet-on que ce n'est qu'un mythe ? Il existe en effet un flou sémantique de catégories non stabilisées renvoyant à des configurations d'acteurs et à des projets politiques très différents. Il peut y avoir des phénomènes d'instrumentation, des projets d'approvisionnement réciproque, des projets politiques plus aboutis.
- **Pourquoi le programme REPERE est-il à ce point réflexif ?** Cela vient-il d'une exigence de justification plus forte sur la participation que sur d'autres activités sociales ?
- **Quelles sont les conditions de félicité de ces « mariages » ?** Une condition nécessaire mais pas suffisante réside dans le partage d'a priori ; une condition essentielle, comme en démocratie participative, est le partage d'un même horizon d'action.
- **Comment généraliser ces démarches ? Faut-il les généraliser ?** Comment peut-on généraliser des histoires particulières propres à des territoires ?
- **Que sont les tiers-veilleurs¹ ?** Des « casques bleus ? Quelle analogie avec les tiers-garants maintenant exigés dans tous les débats publics ? **Enfin, pourquoi ce rôle est-il surtout porté par les sciences humaines et sociales ?**

Les échanges au cours du colloque ont permis d'apporter un certain nombre d'éléments de réponses à ces questions, même si la réflexion mérite probablement d'être poursuivie sur certains points.

Le contexte : un programme pour promouvoir le dialogue entre recherche et société civile dans la perspective de la transition écologique

Le programme REPERE a été créé par le ministère en charge du développement durable à la fin 2009, dans un contexte interne et externe au ministère favorable aux réflexions qu'il a suscitées, tel que cela a été rappelé en introduction de la première journée.

Tout d'abord, les intervenants du ministère considèrent que les liens entre recherche et action sont particulièrement importants pour traiter les questions du développement durable comme le sont les apports des démarches pluri ou multidisciplinaires. Par ailleurs, au-delà des critères d'excellence scientifique, la qualité de la recherche dans les enjeux du développement durable doit aussi

¹ Cf. ci-après description du dispositif des tiers-veilleurs mis en place dans le cadre du deuxième appel à projets du programme

s'apprécier au regard de l'appropriation de ses résultats par la société civile. Le chercheur doit rester à l'écoute de la société et accepter la contradiction avec les parties prenantes, comme il le fait avec ses pairs.

Au cœur de cette prise de conscience, la transition écologique, parce qu'elle s'inscrit plus largement dans une transformation de la société, semble conforter cette exigence de rendre appropriable, par les citoyens, la connaissance scientifique voire de participer à l'élaboration de nouveaux savoirs. Ainsi, comme l'a souligné la philosophe Cynthia Fleury dans son exposé, on a trop longtemps voulu opposer le contrat social et l'environnement, or parler de transition écologique « c'est comprendre la rupture paradigmatique qui touche la politique et la démocratie, au-delà de la promotion d'une couleur partisane ». La question écologique, parce qu'elle renvoie notamment à la notion d'accès aux ressources naturelles appartenant à la collectivité et non confiscales, permet de réinventer un nouveau type de démocratie, en s'interrogeant par exemple sur la représentation politique du vivant, en remettant enfin le citoyen dans les affaires publiques — on peut citer les différentes dispositions prises à cet égard depuis une trentaine d'années, aussi bien aux niveaux national qu'international (Loi Bouchardeau, Loi Barnier, Charte de l'environnement, Convention d'Aarhus ...) — ou encore en réintroduisant les questions du temps long dans la décision politique. Toujours selon Cynthia Fleury, cette démocratie ne séparant plus l'homme de son environnement, interroge dès lors les rôles respectifs de la science et de la société civile. L'établissement d'un lien privilégié et égalitaire entre la science et la société ne constitue pas un nivellement des savoirs mais une alliance de savoirs différents, voire même une réinvention de ce qui est « savoir ».

C'est dans ce contexte que le ministère a encouragé le lancement du programme REPERE.

En effet, l'apport de la recherche est indispensable pour éclairer les politiques publiques portées par le ministère, pour bien comprendre les problèmes, les enchaînements et les incertitudes et décider ainsi dans ce contexte de contraintes. Ainsi, dès 2002, Benoît Lesaffre² avait théorisé sur la nature spécifique des recherches à mener dans ce sens, en termes de méthodes — par l'association de différentes disciplines et parties prenantes à l'élaboration et la conduite de la recherche — mais aussi de problématiques qui s'avèrent moins monothématiques, portant à la fois sur des enjeux environnementaux, sociétaux, économiques, ou encore sur le volet santé environnement, et qui soulèvent des questions émergentes relativement complexes. En outre, cette forme de recherche possède la particularité d'être souvent contextualisée, en prise avec des territoires donnés et des acteurs particuliers et entretenant ainsi un lien à l'action original, tout en offrant toujours une possible montée en généralité. Dans cette perspective, le ministère a soutenu depuis une quinzaine d'années des recherches marquées par une démarche d'ouverture entre disciplines et vers la société civile pour éclairer des questions émergentes et complexes, renouvelant ainsi les questionnements scientifiques.

² Benoît Lesaffre était alors chef du service de la recherche et de la prospective du ministère chargé de l'environnement.

Cette approche s'inscrit dans une tendance plus large, apparue au milieu des années 2000, de consultation de la société civile autour du besoin de recherche. Ainsi, la démarche AGORA 2020 menée entre 2004 et 2008 par J. Theys, S. Maujean et P. Bain, pour le ministère de l'Équipement, relevait de la même démarche : la mise en évidence avec l'ensemble des parties prenantes de la demande sociale en recherche dans les domaines du ministère de l'Équipement.

Depuis, le Grenelle de l'Environnement a insisté sur l'importance de favoriser la confrontation des avis des parties représentant la société dans son ensemble sur les enjeux environnementaux. Avec le programme REPERE, il a été choisi de faire porter le dialogue sur les enjeux de recherche environnementaux et en lien avec le développement durable ainsi que sur la manière de faire émerger les questions scientifiques. Par ailleurs, le dispositif initié par le Grenelle se poursuit via la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable et les conférences environnementales annuelles. Le ministère s'interroge à cet égard sur la participation des chercheurs : comment les chercheurs pourraient-ils être associés à ce type de gouvernance ? Quelle position des chercheurs par rapport à un dialogue sociétal : doivent-ils être y inclus ou situés à la périphérie ?

Les objectifs du programme : accompagner une réforme durable du pilotage de la recherche et de l'expertise en y intégrant la participation des associations

Comme l'a rappelé Marie-Christine Bagnati, responsable du programme au ministère, REPERE a eu pour ambition lors de son lancement de favoriser le développement de la participation des associations à la recherche et à l'expertise et de produire des conclusions et recommandations pour le développement des partenariats entre recherche et associations. Dans cette perspective, il s'agit notamment de donner aux associations les moyens de développer et d'exprimer une expertise, en développant notamment des relations plus pérennes avec la recherche. Le programme REPERE e, qui est un programme exploratoire sur la participation des associations à la recherche en environnement et à l'expertise, est en cela précurseur.

En effet, si l'on se réfère aux trois modèles de la démocratie technique proposés par Callon, Lascoumes et Barthe³ c'est au modèle de la coproduction que renvoie REPERE — alors que les activités du MEDDE sont plutôt concernées par le modèle du débat public. Ce modèle est particulièrement adapté pour prendre en compte la complexité du réel, l'articulation entre les politiques publiques, leur dimension territorialisée et l'articulation entre les échelles géographiques. Ce modèle permet d'instaurer des partenariats entre groupes concernés et chercheurs en visant la réalisation d'un bien commun qui ne soit pas absorbé par des intérêts particuliers.

Toutefois, REPERE n'est pas une expérience isolée. Il s'inscrit dans la lignée de démarches de dialogue structuré entre science et société civile développées depuis environ 50 ans au niveau

³ Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe *Agir dans un monde incertain, essai sur la démocratie technique*, 2001

international, et plus récemment en France, comme les PICRI ou l'appel à projets de l'ANR Sciences, technologies et savoirs en société.

Les interventions de Gilles Laroche de la DG Recherche de la Commission européenne et de la sociologue Martine Revel ont permis de montrer en quoi ces pratiques sciences /société se développent à tous les niveaux, même si leurs contours méritent encore d'être précisés, tant les expériences sont variées. La Commission européenne a ainsi mis en place un cadre de gouvernance comportant différentes lignes d'action dans un principe de recherche et d'innovation responsables, avec notamment la création de différents instruments de types MML ou VOICES⁴. La question qui demeure tient à l'articulation entre l'Europe et le niveau local. Martine Revel constate quant à elle que les normes et valeurs en jeu au sein de ces collaborations entre chercheurs et société civile sont peu étudiées, pointant ainsi un manque de réflexivité de ces pratiques. Elle confirme par ailleurs que la définition de la société civile demeure relativement large, recouvrant des réalités fort différentes.

Un programme porteur d'expérimentation

Dans le cadre de REPERE, le ministère a mis en place un dispositif innovant reposant sur l'expérimentation et sur une animation réflexive renforcée, tout au long du programme. En cela, il répond à l'une des particularités des programmes du MEDDE qui soutiennent des projets de recherche pour leur capacité d'éclairage des politiques publiques mais aussi pour donner une vision transversale de l'état des connaissances sur ces politiques publiques.

18 projets soutenus d'une grande diversité

Deux appels à projets (AAP) ont été lancés au cours du programme. 8 projets, dont 6 portés par des associations, ont été sélectionnés en 2010, puis 10 projets supplémentaires en 2011. L'ensemble de ces projets a permis d'impliquer une grande diversité d'associations : associations de chercheurs, de protection de l'environnement, de consommateurs, de gestionnaires, associations professionnelles, réseaux fédérant les acteurs d'une filière, réseaux d'acteurs dédiés à une problématique, ou encore d'interface sciences/société, recherche/décision. Pour inciter aux expérimentations entre recherche et associations, le 2ème AAP a posé deux conditions : que les projets fassent l'objet d'un consortium entre chercheurs et associations et que les directions générales ou scientifiques des institutions de recherche expriment leur intérêt pour la démarche.

Les projets ont été sélectionnés pour leur potentiel de contribution à la démarche (et à l'éclairage des politiques publiques) couvrant différents aspects au sein du thème général de la transition écologique : biodiversité, agro-écologie, pollution de l'air, qualité des eaux, précarité énergétique, viticulture, pêche, territoires, espaces ruraux, services éco-systémiques, et parfois au cœur de questions « chaudes » : nanotechnologies, perturbateurs endocriniens, qualité de l'air, méthodes alternatives à l'expérimentation animale. Ces projets étaient par ailleurs souvent territorialisés.

⁴ Mobilisation and Mutual Learnings (MML) et Views, Opinions and Ideas of Citizens in Europe on Science (VOICES)

Une animation au service d'une réflexion transversale et collective

Les instances mises en place ont été constituées de façon paritaire : un comité d'évaluation composé de chercheurs et de responsables associatifs ainsi qu'un comité de pilotage stratégique rassemblant administrations, associations et institutions de recherche. Parallèlement à ces deux instances, un groupe dédié à l'animation du programme a été composé : la participation de l'association NSS Dialogues (Claude Millier), un conseiller pour le programme (Yves Le Bars), le président du comité d'évaluation (Jean-Pierre Alix), un groupement de bureaux d'études (AScA/zogma) et la responsable du programme au ministère (Marie-Christine Bagnati).

Une réflexion transversale aux projets a également été rendue possible grâce à l'organisation de séminaires annuels ouverts et fermés et à la production de grilles pour structurer les échanges et l'analyse.

En outre, différents chercheurs reconnus dans les champs de la participation et des controverses — Laurent Mermet, Jean-Michel Fourniau, Christine Audoux, François Chateauraynaud, Bernadette Bensaude-Vincent — ont permis d'enrichir les réflexions à différentes étapes du programme.

Les recommandations du programme REPERE ont été produites dans le cadre de cette réflexion collective et transversale.

Ainsi, le comité d'évaluation s'est particulièrement intéressé aux modalités d'évaluation de ce type de projets. Les directions scientifiques des organismes de recherche peinent à se positionner sur la recherche produite par ce type de partenariat, notamment parce qu'elles ne disposeraient pas encore d'un cadre d'évaluation approprié. Or l'évaluation de ces projets doit faire appel à des critères combinant qualité scientifique et pertinence sociétale, et qualifier la production d'un collectif associant scientifiques et non scientifiques.

Enfin, un groupe de capitalisation rassemblant à la fois certains membres du comité d'évaluation et du comité de pilotage stratégique, a été constitué afin de repérer les conclusions et formuler les recommandations du programme. Les réflexions du groupe de capitalisation ont permis d'aboutir à la définition de trois axes de recommandations, permettant de balayer l'ensemble des questionnements et facettes du programme REPERE — recommandations pour les partenariats entre chercheurs et associations ; recommandations pour l'évaluation : principes et pratiques de l'évaluation, pertinence et excellence de la recherche ; recommandations pour la gouvernance de la recherche et des associations.

La création d'un dispositif d'animation innovant au service de la réflexivité

Toujours dans cette démarche d'expérimentation et face au déficit de réflexivité constaté au sein des projets du premier AAP, les instances du programme REPERE ont créé pour les projets du deuxième AAP le dispositif des « tiers-veilleurs ». Le tiers-veilleur avait pour mission principale de garantir une forte réflexivité à l'échelle des projets permettant d'ancrer les conclusions et recommandations du programme dans les expérimentations soutenues. Il devait également permettre d'apporter un

éclairage en sciences humaines et sociales sur le projet. Toutefois, la définition de son rôle et de son positionnement a été volontairement laissée très souple et peu cadrée. Si elle a pu susciter des inquiétudes, l'invention de cette fonction s'est faite chemin faisant, en fonction des tiers-veilleurs, des porteurs de projets et de la configuration des projets eux-mêmes.

Dans le cadre de l'animation transversale souhaitée par le programme, les tiers-veilleurs ont ainsi permis de conduire une analyse de ce qui se joue dans les projets, des trajectoires et des repositionnements entre partenaires et avec les autres parties prenantes du projet. Une réflexion transversale spécifique a été conduite avec eux et a permis de construire une esquisse de profils-types des partenariats à l'œuvre, présentée ci-après. Ils ont également été réunis lors d'un atelier de travail au cours de la phase de capitalisation du programme afin de réfléchir collectivement, et à partir de leur propre expérience de tiers-veilleur, aux recommandations issues des projets du programme REPERE.

L'illustration de la diversité des expériences soutenues par REPERE...

Comme l'a rappelé Yves le Bars lors de son introduction, les projets soutenus par REPERE au cours des deux appels à projets ont donné lieu à une grande diversité d'expériences en termes de champ des partenariats, de formes de coopération, de pratiques, de production de connaissances, à la fois pour la transition écologique et pour l'action. Les trois projets présentés ci-dessous illustrent dès lors comment ces partenariats peuvent ne pas avoir la même ambition, la même genèse, ne pas rassembler les mêmes profils de chercheurs ou d'associations et différer sur la place des institutions. Ces présentations ont permis, parmi la diversité des situations possibles, de révéler les bénéfices attendus par les parties-prenantes à ce type de partenariat, les difficultés rencontrées et le cas échéant le rôle du tiers-veilleur dans le dispositif.

INRA FNE : deux organismes engagés au niveau institutionnel

L'enjeu de ce projet était que ces deux organismes, ayant de nombreuses expériences d'interactions à différentes échelles territoriales, parviennent à structurer une collaboration plus pérenne, autour d'intérêts réciproques : du côté de l'INRA, élargir aux acteurs du domaine de l'environnement, une culture de co-construction traditionnelle avec le monde agricole ; du côté de FNE, permettre le développement des connaissances nécessaires pour l'agriculture à haute valeur environnementale inscrite dans la loi Grenelle, pour laquelle FNE manque d'instruments, de moyens, de chemins à proposer aux agriculteurs. REPERE a offert une opportunité de faire émerger cette collaboration à plus long terme. Les deux organismes ont choisi de faire porter l'expérimentation sur le thème partagé de l'agroécologie. Quatre ateliers de travail ont été organisés ainsi qu'un séminaire de capitalisation, dans un climat franc et critique des deux parts, avec l'appui actif du tiers-veilleur. La question des objectifs de la co-construction s'est particulièrement posée, les intérêts des deux organismes ayant finalement convergé autour d'un compromis entre production et protection des ressources et moyens de production futurs. Néanmoins, des décalages subsistent et des points de vigilance ont été pointés par les deux partenaires, sur lesquels ils devront poursuivre les échanges : comment gérer l'interface

avec le monde associatif qui se fait à une échelle territoriale et l'organisation de la recherche à l'INRA ? Quelles modalités de partage des données entre les deux structures, de leur validation, quelles méthodes d'analyse des données citoyennes ? Comment poursuivre l'observation du terrain et l'avancée des concepts ?... L'objectif est donc désormais de trouver les moyens d'impliquer les deux organismes de façon durable notamment en veillant à la représentativité et au maintien d'une interpellation réciproque entre les deux structures : FNE doit pouvoir interpeller l'INRA sur la programmation de la recherche, et réciproquement l'INRA attirer l'attention de FNE sur la solidité de certaines de ses positions. L'enjeu est donc de pérenniser le comité de liaison mis en place lors de l'expérimentation à la condition de dégager les moyens concrets pour ce faire, notamment au niveau des directions des deux structures.

MEDINA : La biodiversité ; une interface recherche-gestion pour une interpellation régionale

Ce projet a associé le Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive (CEFE) et le Conservatoire d'espaces naturels Languedoc-Roussillon, deux organismes ayant une expérience collaborative commune depuis plusieurs années (mise en place dans le cadre d'une convention cadre de coopération signée en 2007) ; ce qui a notamment permis de se dispenser de la phase de prise de connaissance préalable. Ce partenariat est né dans un contexte de réflexion autour de l'interface science-action qui a créé une situation inédite et idéale pour interpeller le monde de l'écologie scientifique, notamment au regard de la pertinence de son questionnement et de son implication dans le processus d'expertise pour les processus de décisions publiques. Or, outre le fait que la biodiversité est un sujet récent sur l'agenda politique et dans le débat social, c'est aussi un sujet complexe avec beaucoup d'incertitudes. Il est donc crucial d'instaurer un dialogue clair et une expertise pertinente. MEDINA est apparu dans ce contexte. Les deux partenaires avaient trois objectifs : échanger des protocoles et des connaissances et identifier des champs nouveaux ; renforcer et affirmer la finalité du partenariat, notamment de la culture scientifique, en abordant la complexité et en intégrant les incertitudes pour dépasser ainsi la commande publique ; construire une voie commune avec des outils partagés pour aller ensemble vers leurs partenaires. Deux modalités d'actions ont été retenues : d'abord vers l'ensemble des acteurs (enquête participative) puis dans l'arène des politiques publiques. Dans le cadre de la première modalité, l'association a bien fonctionné entre les partenaires, ces derniers parlant même de « synergies » et de la création d'un « commun » : construction d'une expertise collective, partage des légitimités entre les deux organismes facilitant le dialogue avec les interlocuteurs. Vis-à-vis de l'arène des politiques publiques, l'enjeu était d'y aller ensemble et de montrer ainsi la plus-value du partenariat en termes de croisement des connaissances. Or, après une première étude conjointe, la contribution de la partie associative n'a pas été recherchée par les pouvoirs publics et seule la partie recherche a été retenue dans la suite du programme de collaboration. Le paradoxe réside dans le fait que les agents des institutions publics, tout en voulant de l'expertise, ne semblent plus considérer la connaissance « naturaliste » comme un élément clé dans l'élaboration de l'expertise, ce qui fragilise le partenariat créant la possibilité d'une concurrence et surtout une évolution des positions : les chercheurs doivent s'impliquer et les associations deviennent plus revendicatives.

Précarité énergétique : la capitalisation d'une expérience de recherche en partenariat

Cette expérience lancée en région PACA avant le programme REPERE visait à constituer un réseau régional des acteurs préoccupés par la précarité énergétique. Les partenaires, d'un côté les associations Ecopolénergie et le Loubatas, essentiellement orientées vers l'éducation à l'environnement, et la sociologue Suzanne de Cheveigné du Centre Norbert Elias s'étaient rencontrés en 2004 au sein d'un Comité scientifique et avaient décidé de lancer ensemble une collaboration dans le cadre du programme PREBAT. Le programme REPERE a permis de conduire une analyse réflexive *ex post* de ce projet d'origine, y compris en prenant en compte les partenaires institutionnels. Les apports respectifs des partenaires peuvent être résumés ainsi : du côté des chercheurs une ouverture vers une nouvelle problématique et un accès au terrain remarquable ; du côté des associations, l'opportunité de s'extraire de l'action quotidienne, de recueillir des informations et de conduire une analyse du fonctionnement du réseau. Néanmoins, la participation des associations à de tels projets de recherche soulève pour les associations de véritables difficultés : des procédures administratives presque rédhibitoires pour les associations et des différences de temporalités avec la recherche, ces deux difficultés pouvant entrer en forte concurrence avec la précarité financière que rencontrent les associations ; l'attente d'une plus grande implication concrète des chercheurs sans doute déçue par la précarité professionnelle de ces derniers, et puis finalement le maintien d'un désaccord de fond. Le projet soutenu dans le cadre de REPERE conclut donc, outre les aspects de moyens pour les associations, d'une part qu'il existe peu de leviers au sein des institutions pour promouvoir ce genre de collaborations, et qu'on observe par ailleurs un manque d'interface pour que la demande de recherche émerge et s'exprime.

... qualifiée par l'identification de profils-types de projets

Face à la diversité des configurations possibles, illustrées notamment par les trois projets décrits ci-dessus, il a été envisagé dans le cadre de l'animation du deuxième AAP d'élaborer une typologie des partenariats à l'œuvre dans le programme REPERE, dans la perspective d'être en mesure de produire des recommandations de portée générale au-delà des projets eux-mêmes tout en restant connectées aux réalités des expériences observées dans leur diversité. Il a été proposé pour cela de s'appuyer sur les tiers-veilleurs, en conduisant auprès d'eux des entretiens qualitatifs visant essentiellement à saisir le processus de chaque partenariat observé par le tiers veilleurs dans une histoire plus longue et un contexte plus large.

A l'issue des entretiens, il est ressorti que l'on pouvait distinguer trois grands types, auxquels chaque projet pourrait être rattaché de manière plus un moins univoque — ou temporaire selon sa dynamique⁵.

⁵ Voir Note de réflexion « Analyse transversale des projets de REPERE (AAP2) - Esquisse de profils-types » Janvier 2013

Un **premier type vise en premier lieu une meilleure interaction entre chercheurs et associations**, la thématique du partenariat apparaît alors comme une occasion de conduire un tel effort. En termes de valeurs partagées, le partenariat s'inscrit d'abord dans un horizon civique consistant à contribuer à une sorte de mutation de la démocratie (s'inscrivant dans le courant de la démocratie technique ou dialogique).

D'autres projets s'éloignent de ce premier type en ce qu'ils sont d'abord conçus autour d'une thématique précise, déclencheuse du projet car soumise à controverse au sein de réseaux sociotechniques actifs.

Cependant, au sein de ces projets d'emblée initiés autour de thématiques controversées, **deux profils-types peuvent être distingués sur le plan des engagements normatifs observés**.

Un premier profil-type rassemble des représentants de différentes parties prenantes de la controverse à l'origine du projet : différentes problématisations concurrentes et/ou valeurs normatives s'y affrontent, ce qui peut donner lieu à la coexistence au sein même du projet de deux types de travail critique en tension : une « critique radicale » Vs une « critique régulatrice », selon les termes de certains de nos interlocuteurs.

Un second profil-type se caractérise au contraire par une convergence explicite autour de valeurs partagées et d'une volonté d'aboutir à une problématisation commune du thème considéré. Dans ce cas, le partenariat vise en quelque sorte à construire une « coalition de cause »⁶ dans une perspective de réforme, le travail critique est alors plutôt de type « régulateur ».

A partir de son expérience en tant que membre du comité d'évaluation du programme REPERE et de son appartenance au GIS « Démocratie et Participation », dont il est l'un des fondateurs, Jean-Michel Fourniau a proposé de regarder cette typologie initiée en cours de programme comme susceptible d'attirer l'attention sur trois types d'enjeux :

- **Un enjeu de positionnement** : (1) il s'agit d'abord de sortir de cette manière de poser les problèmes en termes de relations entre deux entités, la science d'un côté, la société de l'autre, qui ont toujours été opposées en pensant qu'elles poseraient les problèmes différemment ; (2) par ailleurs REPERE se situe parmi beaucoup d'autres formes d'interactions produisant des connaissances, en témoignent les notices du dictionnaire critique de la participation élaboré par le GIS « Démocratie et Participation ».
- **Un enjeu de réflexivité** : si l'on confronte la typologie avec diverses communications produites dans le cadre du colloque organisé par le GIS, l'observation est partagée sur la logique de collaboration et la répartition des pouvoirs, ainsi que sur les registres de légitimation. De même, est-il question de la manière dont s'effectue le repérage des objets qui se prêtent à ce type de collaboration tout comme des liens d'intérêt qui se constituent au sein de ces collaborations, et notamment sur la figure de l'embarquement vécue de manière plus ou moins positive selon les chercheurs ? Finalement, les registres de légitimation peuvent se croiser et s'enrichir. Enfin, la question des savoirs produits est peu traitée par la typologie

⁶ Au sens que donne à cette expression P. Sabatier (1993) : une coalition propre à la politique publique considérée, transversale à la fois aux pouvoirs publics (gouvernants, administrations) et à la société civile, et visant à la faire évoluer face à d'autres coalitions. Ces coalitions, qui traversent et divisent donc des entités habituellement considérées de façon unitaire (comme l'État, la « profession agricole », etc.), trouvent selon cet auteur leur cohésion dans les « systèmes de croyance » que partagent leurs membres.

REPERE, or ce type de collaboration repose toujours sur l'idée de faire de la recherche autrement : penser autrement ou produire d'autres types de connaissance, notamment de savoirs d'action.

- **Un enjeu lié aux acteurs susceptibles de s'engager** : les collaborations observées renvoient à l'image de figures hybrides. Ce ne n'est pas n'importe quel type de chercheurs qui s'engage dans ce type de collaboration, il s'agit ainsi souvent de chercheurs confirmés. La même remarque peut être faite du côté des associations.

En conclusion, cette typologie renvoyant à l'idée de trajectoire, JM. Fourniau pose la question de la pérennisation de ce type de partenariat science-société, ainsi que de la transformation des modèles institutionnels d'expertise.

LES APPORTS DE REPERE SUR LES THÈMES DES PARTENARIATS, DE L'ÉVALUATION ET DE LA GOUVERNANCE

Les sessions de la deuxième journée du colloque ont été structurées selon les trois axes de recommandations retenus par le groupe de capitalisation du programme. Les présentations et discussions qui ont eu lieu au cours de ces trois sessions n'ont pas abouti à une remise en cause des recommandations travaillées par le groupe de capitalisation en amont du colloque même si elles ont pu être affinées ou discutées. La teneur de ces discussions est présentée ci-après, au sein des paragraphes reprenant chacune des trois sessions.

Les partenariats entre chercheurs et associations

En guise d'introduction de la session dédiée aux partenariats entre chercheurs et associations, Bernard Ancori a cité une phrase d'Aristote – « Tous les hommes désirent naturellement savoir » – pour aussitôt la compléter en disant que « chaque homme sait quelque chose que personne d'autre ne sait ». Dans la mesure où chacun détient une parcelle de savoir, il importe de parvenir à le partager dans une entreprise collective de co-construction des savoirs, entreprise risquée qui se trouve au cœur du « pari » du programme REPERE. Cette co-construction se heurte en effet à l'organisation de la recherche en France, centrée sur les disciplines, alors même que la co-construction ne peut se faire qu'autour d'un objet et d'une égalité de principe des différentes approches de cet objet, y compris les savoirs profanes. Se pose alors la question de savoir comment faire dialoguer des univers épistémiques multiples. La théorie de la traduction apporte là encore des éléments de formalisation intéressants. Christine Audoux avait ainsi évoqué, lors du colloque REPERE de 2012, les épreuves successives auxquelles les partenaires doivent se confronter : la problématisation ou l'épreuve des identités ; l'intéressement ou l'épreuve des intérêts ; l'enrôlement ou l'épreuve des légitimités ; les porte-parole ou l'épreuve de la représentation ; la confrontation des savoirs ou l'épreuve de véridiction ; la construction d'un monde partagé ou l'épreuve de la mutualité.

Quelle légitimité des savoirs et des partenaires ?

A partir de ce cadrage théorique, deux projets financés par le programme REPERE sont revenus sur leur expérience de partenariat. Le projet VOCE [Volontaires de l'Observation Citoyenne de l'Environnement] a eu pour objectif d'impliquer les citoyens dans la production de connaissance afin

de rendre celle-ci légitime alors qu'elle faisait l'objet d'une véritable défiance, la connaissance étant perçue jusque-là comme produite par et au service des industriels du territoire de Fos-sur-Mer. Dans cette situation, il convenait de reconstruire un socle commun, autour d'une donnée scientifique légitime. Pour ce faire, l'Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions a été créé (administré par des collègues d'élus, d'industriels, d'associations et de scientifiques et doté d'un conseil scientifique qui décide seul d'une politique scientifique en fonction des demandes du territoire). Il a mobilisé, dans le cadre du projet VOCE, des citoyens volontaires pour observer leur environnement et produire ainsi des données scientifiques dont la légitimité est reconnue.

Le projet 3SCED [Sciences de la nature, sciences humaines et sociales et savoirs « profanes » co-construisent des connaissances pour le développement durable] cherche quant à lui à renforcer la légitimité de chacun des partenaires – association de protection de la nature, association de viticulteurs, chercheurs – sans aliéner leurs rôles et leurs légitimités. Le projet a ainsi cherché à faire émerger les savoirs singuliers, à confronter tous les types de savoirs pour trier puis construire ensemble une synthèse de l'ensemble des connaissances afin de reconstruire un monde partagé, une idée collective. Ce renforcement de la légitimité de chacun à l'intérieur du groupe est toutefois assorti d'un risque de perdre cette légitimité envers l'extérieur du projet.

La présentation de ces deux projets fait donc ressortir comme fondamentale la question de la légitimité — légitimité des savoirs et légitimité des partenaires. Celle-ci avait d'ailleurs déjà été pointée lors de deux derniers séminaires du programme.

Un dispositif innovant : les tiers-veilleurs

Elise Demeulenaere et Audrey Coreau, « tiers-veilleuses » des projets RESORIV et MEDINA, ont présenté la manière dont elles se sont appropriées ce dispositif et ont souligné la multiplicité des rôles joués par le tiers-veilleur. Celui-ci assure une facilitation du déroulement du projet, à l'instar des chercheurs en sciences humaines et sociales dans les projets interdisciplinaires. Il est en mesure de jouer un rôle de médiateur, de traducteur, sans pour autant avoir le monopole de ce rôle dans la mesure où tous les acteurs impliqués dans les projets REPERE participent de cette traduction. Il apporte toutefois un regard analytique, produit un cadre d'intelligibilité dans lequel les acteurs peuvent se reconnaître, par le fait qu'il est dégagé de toute implication stratégique dans le projet. Il dispose aussi d'une certaine distance critique vis-à-vis du projet, distance facilitée par son arrivée après l'écriture du projet. Des métaphores plus « guerrières » ont été évoquées par d'autres participants : le tiers-veilleur serait alors un « démineur » ou un « casque bleu », avec les éléments d'impuissance associés aussi à ces fonctions.

Les rôles du tiers-veilleur sont donc multiples, d'autant plus que le cadre était souple et que chacun des tiers-veilleurs s'est approprié et a vécu la fonction différemment. La plupart des tiers-veilleurs du programme REPERE sont des chercheurs en sciences humaines et sociales. Leur intervention peut ainsi être liée à leur posture de recherche. Audrey Coreau, tiers-veilleuse du projet MEDINA, rappelle que son travail dans les sciences de gestion et, plus généralement, dans la recherche action où la

production de connaissances est liée à l'intervention auprès des acteurs. Elle a ainsi conduit deux séries d'entretiens avec les acteurs du projet MEDINA, eu des discussions informelles avec les porteurs tout au long du projet, organisé un séminaire de réflexion stratégique en fin de projet. Toutefois, d'autres tiers-veilleurs, à l'instar d'Elise Demeulenaere pour le projet RESORIV, ont choisi une posture plus en retrait, avec un rôle centré sur le conseil.

Des points de similarité rassemblent cependant les tiers-veilleurs. La bonne connaissance des sujets et des thématiques traités est quasi générale chez les tiers-veilleurs de même que le partage des valeurs portées au sein du projet (notamment pour les projets relevant du profil-type de la coalition de causes). Surtout, ils ont eu pour mission phare de stimuler la réflexivité en participant à l'analyse transversale du programme, lors d'ateliers spécifiques aux tiers-veilleurs ou lors des séminaires du programme. Cette analyse est particulièrement nécessaire au vu de la dimension expérimentale du programme REPERE qui a donc besoin de tirer les enseignements des projets menés et de se justifier pour prouver sa pertinence. Enfin, pour préserver la confiance du porteur de projet, le tiers veilleur ne doit pas être amené à produire un retour critique qui serait pris en compte dans l'évaluation.

Ce dispositif a suscité un réel intérêt et de nombreuses questions auprès des participants au colloque, tant sur ses missions que sur son éventuelle généralisation et formalisation. A la question de l'établissement d'un cahier des charges type pour cette fonction, le parti pris de départ des instances du programme — un cadre souple — a été confirmé. Si l'intérêt de la fonction semble unanimement reconnu, il a aussi été dit que celle-ci ne devait pas nécessairement devenir systématique et obligatoire.

Recommandations sur les partenariats entre chercheurs et associations

Il ressort de l'étude des projets financés par le programme REPERE qu'il est particulièrement important que les partenaires de chaque projet parviennent à formuler un consensus de départ afin que chacun puisse trouver son compte dans le lancement et le suivi du projet de recherche partenariale. Ce consensus ne doit pas nécessairement être complet et absolu mais expliciter d'emblée les objectifs et les valeurs de chacun doit permettre d'obtenir des consensus partiels dans lesquels chaque partenaire trouve son intérêt.

L'intégration d'acteurs politiques apparaît aussi nécessaire pour faire avancer au mieux la recherche partenariale. Elle n'est cependant pas toujours aisée du fait des liens avec la sphère politico-médiatique.

Le dispositif des tiers-veilleurs constitue un apport majeur du programme REPERE. Les tiers-veilleurs assurent en effet une prise de recul critique sur le processus à l'œuvre. Ils constituent de plus des « catalyseurs de traduction » quand celle-ci ne parvient pas à être réalisée de manière fluide. Les porteurs de programme peuvent donc s'appuyer sur les tiers-veilleurs tant pour faciliter la construction et la consolidation du partenariat que pour garantir un recul réflexif sur la démarche. L'animation transversale de ce dispositif apparaît elle aussi fondamentale pour tirer des enseignements à partir de la diversité de projets financés et les intégrer dans le cadre global du programme.

L'évaluation : principes et pratiques, pertinence et excellence de la recherche

L'évaluation de la recherche peut être organisée autour de trois couples principaux, cités en introduction par Matthieu Calame. L'évaluation n'a, d'abord, pas les mêmes fonctions et les mêmes enjeux selon le moment où elle se déroule : une évaluation *a priori* doit permettre de départager entre eux des projets afin de choisir ceux qui bénéficieront d'un financement ; une évaluation *a posteriori* devra quant à elle vérifier que l'action projetée a bien été entreprise et les effets qu'elle a pu produire. L'évaluation présente, ensuite, des visages différents selon qu'il s'agit de l'évaluation des organisations de la société civile et de celle des chercheurs. Les projets du programme REPERE intégrant systématiquement ces deux composantes, l'évaluation se doit d'être multi-acteurs et multi-critères. Enfin, l'évaluation de la recherche met systématiquement en tension la notion d'excellence (académique) avec celle de pertinence (sociale). Au sein de ce cadre, la question posée porte sur les principes et les pratiques de l'évaluation concernant les projets de recherche partenariale.

Les présentations et les discussions ont permis de montrer que l'évaluation de la recherche partenariale présentait des points communs avec l'évaluation de la recherche « classique » mais ce cadre apparaît insuffisamment adapté aux projets de recherche partenariale, à leurs besoins et à leurs objectifs.

Les évaluateurs sont évidemment au cœur de toute évaluation. Paul Arnould, à travers son expérience d'évaluateur à l'AERES a rappelé que les chercheurs étaient tour à tour évaluateurs et évalués. Ce changement de posture régulier semble nécessaire pour éviter la mise en place d'un corps d'évaluateurs professionnels. Toutefois, il s'agit là d'évaluateurs qui sont issus uniquement du monde de la recherche. Or, pour correspondre au côté multi-acteurs des projets de recherche partenariale, Claude Millier fait partie de ceux qui affirment qu'il est nécessaire d'ajouter les organisations de la société civile, les collectivités locales, voire les filières économiques, comme parties prenantes de l'évaluation. En effet, cette évaluation multi-partite doit assurer une meilleure pertinence sociale des projets, en les ancrant dans les attentes et besoins de l'ensemble des parties prenantes. S'ils ne disposent pas d'un système d'évaluation très normé, les projets de recherche partenariale financés par le Conseil régional d'Ile-de-France (projets PICRI) sont plus particulièrement regardés sous l'angle de leur pertinence sociale plutôt que des critères d'excellence académiques qui auraient sans doute été privilégiés par un comité de chercheurs. Cette évaluation multi-partite semble d'autant plus important que tous les acteurs participant à de la recherche partenariale n'ont pas la même perception quant à la réussite des projets. Martine Legris Revel, dans le cadre du projet européen CONSIDER [Civil society OrgaNisationS In Designing rEsearch goveRnance] a ainsi montré que les membres des organisations de la société civile sont moins enclins à penser que les objectifs du projet ont été ou pourraient être atteints (25% des associatifs contre 72% des porteurs de projets). Cela souligne les tensions et les différentes manières d'évaluer les résultats d'un projet, liées aux attentes et objectifs des acteurs qui peuvent diverger. Ouvrir l'évaluation à toutes les parties prenantes doit donc permettre de prendre en compte l'ensemble des valeurs et attentes reliées à chacun des projets.

L'évaluation telle qu'elle se fait classiquement dans le monde de la recherche a communément tendance à porter sur l'excellence académique (plutôt que sur la pertinence sociale). Cette excellence académique est évaluée selon une entrée par discipline. Si Paul Arnould a évoqué la volonté de l'AERES d'élargir les évaluations à des chercheurs provenant de disciplines différentes (mais souvent proches), l'évaluation disciplinaire reste très prégnante, chaque discipline disposant de ses codes académiques et de ses canons de recherche. Face à cette situation, il apparaît nécessaire, selon Claude Millier, que les institutions soutiennent fortement les chercheurs qui se lancent dans les partenariats avec la société afin de ne pas être pénalisés dans leur carrière par des évaluations peu adaptées à la recherche menée.

D'ores et déjà, des réflexions ont été menées au sein de l'AERES mais aussi au sein des organismes de recherche finalisée afin d'arriver à des évaluations multi-critères. L'AERES a ainsi abandonné la notation globale au profit d'une analyse selon quelques critères, critères qui restent toutefois dans le champ académique (publication, rayonnement international, qualité du projet, etc.). Au sein des instituts de recherche finalisée, une réflexion coopérative a été mise en place à propos d'une « évaluation contextualisée » (groupe EREFIN). Edith Legouy, déléguée à l'évaluation à l'INRA, a ainsi expliqué que la matrice à deux dimensions issue du travail de ce groupe est désormais considérée comme le cadre de référence de toutes les évaluations de l'INRA. Elle reconnaît toutefois que ce cadre ne permet pas de prendre en compte de manière pertinente les spécificités de la recherche partenariale. En effet, les caractéristiques de cette recherche ne sont pas définies, de même que ce qui doit être produit, ce qui complique toute évaluation dans la mesure où celle-ci ne saurait pas quoi évaluer. De même, les résultats et les impacts de cette recherche sont difficiles à évaluer dans la mesure où ils s'inscrivent dans un contexte complexe et multi-acteurs, marqué par le temps long, la non-attribution systématique d'un impact à un acteur, la non-mobilisation d'expériences contrefactuelles. La recherche participative, dans ses principes et ses fonctionnements, ne correspond donc pas aux canons habituels de l'évaluation, y compris ceux revus et adaptés récemment. Un espoir semble toutefois provenir de l'étranger : au Royaume-Uni, le *research excellence framework* a intégré cette notion d'impact évaluée *ex post* sur une longue période. Aux Pays-Bas, des appels d'offres se concentrent presque uniquement sur la pertinence des projets de recherche proposés.

Face à ce constat, deux questions principales ont été posées lors du colloque. La première consiste à se demander si l'institution (l'organisme de recherche en l'occurrence) peut parvenir à établir des critères d'évaluation de nouveaux modes de pensée alors même que ceux-ci ne peuvent avoir lieu, par construction, qu'en dehors de l'institution. Aussi, dans la mesure où les évaluations académiques disciplinaires ne sont pas incitatives pour les chercheurs qui travaillent avec la société civile, ne faudrait-il pas définir de nouveaux lieux d'évaluation ? Dans cette lignée, afin de sortir des limites inhérentes au cadre institutionnel des organismes de recherche, ne pourrait-on pas envisager de demander à chaque porteur de projet de définir *ex ante* les critères sur lesquels le projet devra être évalué, ceci permettant d'adapter l'évaluation aux spécificités de chaque projet ?

Cette question de l'évaluation suscite en effet des attentes nombreuses car elle est fondamentale pour assurer le maintien et le déploiement de la recherche partenariale. Le programme REPERE est considéré comme une « innovation sociale » dont il convient d'asseoir la légitimité et le sérieux. Ceci fait partie des éléments expliquant la forte réflexivité du programme soulignée tout au long du colloque qui cherche aussi à capitaliser sur les expériences acquises afin de ne pas tout recommencer à chaque fois.

Recommandations sur l'évaluation

La recherche partenariale se situe en-dehors du « *mainstream* » de la recherche académique. La réflexivité à l'échelle du programme, apportée notamment par le dispositif des tiers-veilleurs et par l'animation transversale, vise ainsi à consolider les arguments qui permettront de convaincre de son intérêt et de sa pertinence. Face au conservatisme de nombreux collectifs de recherche qui peinent à s'ouvrir à d'autres domaines ou disciplines, il est nécessaire de cultiver des profils de chercheurs prompts à explorer le champ de la recherche partenariale. Une organisation des laboratoires de recherche par enjeux plutôt que par discipline pourrait ainsi permettre une telle évolution.

De même, la mise en place d'un groupe de travail à l'AERES sur le thème des recherches coopératives permettrait d'asseoir la légitimité de ces recherches et leur reconnaissance par le monde académique.

La gouvernance

Les discussions autour de l'évaluation de la recherche participative ont pointé les difficultés inhérentes à l'existence de ce type de recherche au sein d'organismes bâtis historiquement sur la recherche académique classique. Une réflexion sur la gouvernance paraît alors tout à fait pertinente pour voir quelles sont les pistes permettant d'améliorer la gouvernance de la recherche afin d'intégrer au maximum la « philosophie REPERE » et la recherche participative. François Gaill a ainsi souligné dans son introduction la nécessité de combattre les conservatismes à l'œuvre et d'être créatifs pour convaincre les chercheurs.

Maurice Héral a expliqué les difficultés de l'ANR dans son soutien à la science participative. Si la co-construction de la recherche connaît une activité plus soutenue, elle n'en demeure pas moins quelque chose de nouveau, de difficile, notamment du fait du mode de financement des associations. Même si l'ANR peut financer 50% du montant total du projet, les associations doivent être dotées de structures suffisamment solides et fonctionnelles pour avoir effectivement le temps de s'investir dans le projet, ce qui est trop peu souvent le cas. Ainsi, dans son suivi des projets financés, l'ANR remarque que les retards ou blocages sont souvent à chercher du côté des associations ou des sciences humaines et sociales. Afin de favoriser la diffusion des projets financés vers la société civile et le public, tous les projets doivent tous dédier 10% de leur budget à cette action de diffusion.

Certains organismes de recherche sont toutefois parvenus à mettre en place des instances *ad hoc* afin d'ouvrir leur gouvernance à la société civile et aux élus. Raymond Cointe, directeur général de

l'INERIS, a ainsi présenté la Commission sur la Recherche et l'Expertise (CORE) qui comprend plusieurs collègues : entreprises, syndicats, ONG, élus locaux. Cette instance consultative est saisie tant sur les programmes généraux de l'institut que sur des projets spécifiques, à l'instar du projet PICASO financé par le programme REPERE.

Cette nouvelle gouvernance de la recherche doit aussi être regardée du point de vue des organisations de la société civile qui participent pleinement à cette recherche partenariale. Marc Lévy a ainsi rappelé que le GRET, ONG de développement, était très proche de la recherche grâce à des activités de capitalisation sur les expériences de terrain menées, grâce à la participation à des programmes de recherche ou encore grâce au financement de thèses pour les salariés. Le GRET est donc reconnu comme une organisation avec une compétence opérationnelle en relation étroite avec la recherche. Selon lui, mener une politique de recherche partenariale ne réclame donc pas d'innover sur les outils et les structures qui existent déjà mais il est absolument nécessaire d'avoir une vision, des idées directrices et une doctrine stratégique pour faire fonctionner au mieux ces structures de gouvernance, dans un contexte où la coupure entre le monde de la recherche et celui des ONG est de plus en plus prégnante.

Recommandations sur la gouvernance

La gouvernance de la recherche partenariale nécessite la prise en compte d'éléments spécifiques à ce type de recherche. Il s'agit d'une recherche qui suscite une innovation dans les processus à l'œuvre. De ce fait, la prise en compte du temps long est fondamentale tant pour assurer une construction solide du partenariat entre chercheurs et associations que pour permettre sa pérennité et une évolution constructive.

Afin de garantir un engagement dans la durée des partenaires, il convient de porter une attention particulière au financement des associations dont la précarité financière peut nuire à l'engagement puis à l'implication dans de tels projets de recherche.

Pour assurer que la recherche partenariale soit bien reconnue par les organismes de recherche, la renégociation des contrats d'objectifs de chaque établissement constitue une opportunité d'intégrer cette recherche partenariale comme faisant partie des objectifs de ces institutions.

EN QUOI LA DÉMARCHE REPERE EST-ELLE APPROPRIÉE POUR ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ?

La transition écologique a été présentée en ouverture du colloque par Cynthia Fleury comme répondant à l'exigence de rendre appropriable par le citoyen la connaissance scientifique voire l'élaboration de nouveaux savoirs dans la mesure où cette transition correspond à une transformation de la société. Le programme REPERE s'inscrit donc pleinement dans la perspective de la transition écologique afin de proposer de nouveaux modes de relations entre chercheurs et associations. La

table ronde de clôture a permis de faire connaître le point de vue des institutions et des politiques sur cette question.

Marie Renne, du CGDD, a rappelé que la transition écologique correspondait à un changement de trajectoire de la société vers le développement durable. Ce changement ne pourra se faire en se contentant d'innovations techniques mais doit s'appuyer sur des innovations sociales. Alors que les exemples d'actions intéressantes et pionnières sont nombreux, il convient désormais de généraliser ces initiatives pour qu'elles deviennent la règle. A ce titre, le programme REPERE est particulièrement intéressant dans la mesure où il est centré sur la création de passerelles entre des mondes qui ne se connaissent ou ne travaillent pas nécessairement ensemble. L'instauration du « dialogue environnemental » est en effet présentée comme un des moyens phares d'avancer vers la transition écologique.

Ce dialogue entre le monde de la recherche et celui des associations est pleinement appelé de leurs vœux par les représentants de la société civile. Jean-Claude Bévillard, de France Nature Environnement, a ainsi insisté sur le fait que la recherche devait être mobilisée pour contribuer à un nouveau modèle sociétal (alors même qu'elle a historiquement soutenu le modèle productif dont les limites, notamment en termes d'environnement, sont largement constatées aujourd'hui). Elle doit être interpellée par la société civile afin de répondre aux nombreuses questions que se posent les citoyens. Cette interpellation, qui n'a pas à remettre en cause l'indépendance de la recherche, doit se faire selon un mode de relation entre chercheurs et associatifs qui soit exigeant tout en étant apaisé afin d'éviter les situations conflictuelles au profit d'échanges constructifs sur les champs de recherche à développer et sur les résultats déjà obtenus. La transition écologique représente donc une opportunité de développer les partenariats entre recherche et société civile, d'autant plus qu'elle ne pourra se faire sans la société civile.

Le dialogue environnemental ne concerne toutefois pas uniquement le monde de la recherche et celui de la société civile. Il doit aussi pleinement intégrer le monde politique et les élus. Corinne Bouchoux, sénatrice EELV du Maine-et-Loire, a ainsi rappelé qu'il était nécessaire de recréer de la confiance dans un contexte où les citoyens n'accordent plus un crédit suffisant à leurs élus et aux élites, de permettre le dialogue en faisant sortir chacun de sa tour d'ivoire. Il faut donc rendre possible cette émulation et cette coopération avec le monde de la recherche. Pour ce faire, un amendement a été adopté dans la dernière loi sur l'enseignement supérieur et la recherche qui rend obligatoire de nouer des partenariats entre recherche et société civile. Le programme REPERE a ainsi été présenté comme un « modèle » de ce qui doit être, un « aiguillon » qui pose des questions « dérangeantes » mais qui doit être généralisé et connu, notamment au sein du Parlement. La généralisation de ce type de recherche ne pourra en effet se faire sans un travail de conviction auprès des parlementaires, et notamment des membres de l'Office Parlementaire d'Évaluation des Choix Scientifiques et Techniques (OPECST), afin d'orienter la recherche dans une dynamique d'ouverture à la société nécessaire pour la transition écologique.

